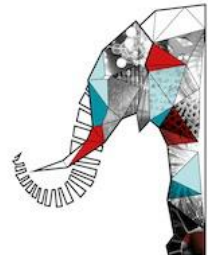


25^e Congrès Général de la Société Française de Physique



Egalité – Parité : « le masculin et le féminin dans notre langue » et « l'égalité salariale »

La commission « Femmes et Physique » de la SFP organise une session égalité-parité articulée autour de deux thèmes, « le masculin et le féminin dans notre langue » et « l'égalité salariale ». Chaque thème sera introduit par un exposé d'une demi-heure suivi d'un débat.

Le masculin et le féminin dans notre langue

Orateur: **Bernard Cerquiglini**, linguiste, professeur émérite de l'Université Paris Diderot

En France (comme au Québec, en Belgique, en Suisse), la langue féminise désormais les noms de métiers, titres, grades et fonction ; il s'agit, sous nos yeux, d'un des changements les plus étendus et rapides de l'histoire du français. Conforme à la morphologie et à la sémantique de cet idiome, comme à la vitalité de son expansion mondiale, une telle évolution est socialement juste, inscrivant la parité dans la langue, traduisant la fin de l'exclusion des femmes, depuis le XVIII^e siècle, des professions « éminentes » : la langue, comme la société, est féminisée de nouveau. Or les instances normatives en France (l'Académie française et ses relais puristes) se sont opposées plus de trente ans à cet usage, imposant des constructions qui outragent la syntaxe et le bon sens (le Ministre est enceinte). Comment en est-on arrivé à cette situation paradoxale ?

L'égalité salariale dans l'enseignement supérieur et la recherche Réalité ou mythe ?

Oratrice : **Frédérique Pigeyre**, professeure au CNAM, titulaire de la chaire « Genre, mixité, égalité femmes/hommes de l'école à l'entreprise »

L'enseignement supérieur et la recherche en France relèvent très largement du secteur public (Universités, CNRS, grandes écoles, organismes de recherche), et la très grande majorité du personnel scientifique bénéficie du statut de fonctionnaire, même si les conditions d'accès à ce statut se révèlent de plus en plus difficiles. Outre la garantie de l'emploi, le statut de fonctionnaire garantit l'équité salariale (un même salaire pour un même emploi) et une progression salariale à l'ancienneté au sein de chaque emploi. Pourtant, des statistiques récentes ont révélé que les salaires des hommes étaient supérieurs à ceux des femmes, « toutes choses égales par ailleurs ». Ces écarts concernent-ils réellement les universitaires et les chercheurs.e.s ? si oui, comment peut-on les expliquer ? Et que faire pour les réduire jusqu'à les faire disparaître ?